

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **1^{er} octobre 2012**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Est absent le conseiller Claude Lebel.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-10-175

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il apparaît ci-dessous.

ORDRE DU JOUR
1^{ER} OCTOBRE 2012, 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2012
4. CORRESPONDANCE
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de septembre 2012
 - 5.2 Autorisations de dépenses
 - A) Remboursement frais déplacement : élu municipal
 - B) Borne sèche : Trenholm
 - C) Coordination des fêtes année 2013
6. DOSSIERS EN COURS
 - 6.1 Vestiaire de la patinoire : aménagement salle de toilettes
 - 6.2 Panneau électrique au terrain de balle
 - 6.3 Contrat Fabrique : entretien du nouveau parc en avant de l'église
 - 6.4 Politique de subvention pour l'achat de couches lavables
7. AFFAIRES NOUVELLES
 - 7.1 Municipalité Saint-Lucien : semaine de prévention des incendies
 - 7.2 Travaux voirie : rechargement partie du chemin de la Rivière
 - 7.3 Vente matériel
 - 7.4 Préposés à la patinoire
 - 7.5 Maison du sacristain : démolition
 - 7.6 Politique de traitement des dossiers d'infraction relatifs à l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)
 - 7.7 Proclamation de la semaine de la justice réparatrice 2012
8. DIVERS
 - 8.1 FADOQ - Viactive : demande de subvention
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 Rapport dépenses autorisées par les fonctionnaires
10. RAPPORTS DES ÉLUS
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

2012-10-176

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 10 septembre 2012 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2012

2012-10-177

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2012, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, soit accepté tel qu'il a été présenté et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>203 820,17 \$</u>
Taxes	196 504,11 \$
Protection incendie	4 559,90 \$
Permis et dérogation	265,00 \$
Subvention Mouvement National	375,00 \$
Entente préventionniste - St-Lucien	1 431,65 \$
Autres revenus	684,51 \$
<u>Dépenses</u>	<u>727 795,15 \$</u>
Rémunération des élus	10 764,51 \$
Rémunération régulière	9 773,26 \$
Rémunération incendie	4 265,57 \$
Factures déjà payées	8 995,76 \$
Factures à payer	693 996,05 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) REMBOURSEMENT FRAIS DÉPLACEMENT : ÉLU MUNICIPAL

2012-10-178

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseiller Claude Lebel soit remboursé pour ses frais de déplacement à Asbestos qui s'élèvent à 21,84 \$ et qui ont été engendrés dans le cadre de la réunion relative au site d'enfouissement d'Asbestos le 13 septembre 2012.

Adoptée.

B) BORNE SÈCHE : TRENHOLM

2012-10-179

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le directeur du service incendie soit autorisé à procéder à la réparation de la borne sèche de Trenholm au coût approximatif de 6 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

C) COORDINATION DES FÊTES ANNÉE 2013

2012-10-180

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les services d'*Événements Lodge* soient retenus, au coût de 6 500,00 \$ plus les taxes applicables, pour la coordination des fêtes suivantes en 2013 :

- Fête d'hiver, février;
- Fête nationale, juin;
- Fête au village, fin septembre.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer l'entente relative à la coordination des fêtes pour l'année 2013.

Adoptée.

6. DOSSIERS EN COURS

6.1 VESTIAIRE DE LA PATINOIRE : AMÉNAGEMENT SALLE DE TOILETTES

2012-10-181

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les services de *MVP Construction inc.* soient retenus, au coût de 13 934,51 \$ plus les taxes applicables, pour l'aménagement des salles de toilettes du vestiaire de la patinoire.

QUE les travaux soient terminés au plus tard le 30 novembre 2012.

Adoptée.

6.2 PANNEAU ÉLECTRIQUE AU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE le panneau électrique alimentant les infrastructures situées au terrain de balle est localisé dans un bâtiment insalubre;

CONSIDÉRANT QUE le panneau électrique actuel est utilisé à sa pleine capacité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire des Chênes a donné son autorisation écrite pour effectuer les travaux de démolition et de reconstruction;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-182

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les services de *Claude Bourque Électrique inc.* soient retenus, au coût approximatif de 6 000,00 \$ plus les taxes applicables, pour les composantes et l'installation du panneau électrique 60 circuits au terrain de balle.

QUE les services de *J. Noël Francoeur inc.* soient retenus, au coût de 1 320,00 \$ plus les taxes applicables, pour la démolition, le ramassage et la disposition des débris du chalet de balle.

QUE les services de *MVP Construction inc.* soient retenus, au coût de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables, pour la construction d'un nouveau bâtiment en canexel devant abriter le panneau électrique.

QUE les conduites d'eau et d'égout soient fermées de façon sécuritaire tout en gardant la possibilité de se rebrancher plus tard.

QUE les travaux soient terminés au plus tard le 30 novembre 2012.

Adoptée.

6.3 CONTRAT FABRIQUE : ENTRETIEN DU NOUVEAU PARC EN AVANT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a examiné le projet d'entente relative à l'entretien du parc Lionel Girardin;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse Saint-Luc a pris connaissance de ladite entente et s'en déclare satisfaite;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-183

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer l'entente relative à l'entretien du parc Lionel Girardin conclue avec la Fabrique de la Paroisse Saint-Luc.

Adoptée.

6.4 POLITIQUE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a examiné le projet de politique de subvention pour l'achat de couches lavables;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-184

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la politique de subvention pour l'achat de couches lavables suivante soit adoptée :

POLITIQUE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

1 PRÉAMBULE

Considérant les nombreux avantages du point de vue environnemental, économique et social qu'offre l'utilisation de couches lavables plutôt que de couches jetables, la Municipalité désire soutenir financièrement les nouveaux parents qui font l'achat de couches de coton.

2 CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour qu'une demande soit sélectionnée et subventionnée, elle devra répondre aux critères suivants. Le parent faisant la demande doit :

- Être résidant de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;
- Faire l'achat d'un minimum de 20 couches de coton;
- Faire la demande pour un enfant de 6 mois ou moins.

3 CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Toute demande de subvention devra être transmise au bureau municipal sur le formulaire prévu à cet effet dans un délai de 3 mois suivant l'achat.

La subvention de 100,00 \$ sera versée à la suite de la présentation des pièces justificatives suivantes :

- Facture originale de l'ensemble de couches de coton acheté;
- Preuve de naissance de l'enfant;
- Preuve de résidence.

Une seule subvention par enfant sera accordée.

Adopté le 1^{er} octobre 2012, par la résolution 2012-10-184

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 MUNICIPALITÉ SAINT-LUCIEN : SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

2012-10-185

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le Service incendie de

Saint-Félix soit autorisé à déplacer l'autopompe, la piscine et le poste de commandement à la caserne de Saint-Lucien le samedi 13 octobre 2012, de 11 h à 14 h, à l'occasion de leur journée portes ouvertes.

Qu'une facture soit transmise à la Municipalité de Saint-Lucien pour le remboursement des frais d'essence.

Adoptée.

7.2 TRAVAUX VOIRIE : RECHARGEMENT PARTIE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

2012-10-186 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que des travaux de rechargement soient effectués sur le chemin de la Rivière, entre le cimetière Maplewood et le 348, chemin de la Rivière, à certains endroits spécifiquement identifiés par le conseiller responsable de la voirie au coût approximatif de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) soit affecté auxdits travaux.

Adoptée.

7.3 VENTE MATÉRIEL

CONSIDÉRANT la demande de M. Simon Francoeur à l'effet de faire l'acquisition des poteaux de clôture usagés qui ont été retirés derrière la maison du sacristain;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-187 Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les poteaux usagés soient vendus 200,00 \$ à M. Simon Francoeur.

QUE la date limite pour payer et prendre possession du matériel soit fixée au 15 octobre, à 16 h.

Adoptée.

7.4 PRÉPOSÉS À LA PATINOIRE

2012-10-188 Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit publié dans le *Journal Le Félix*, édition de novembre 2012, une offre d'emploi pour l'embauche de préposés à la patinoire pour la saison 2012-2013.

Qu'au besoin, soit après le 15 novembre 2012, cette même offre soit distribuée à chaque adresse civique du territoire de la municipalité.

Adoptée.

7.5 MAISON DU SACRISTAIN : DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres de services pour la démolition de la maison du sacristain incluant le ramassage et la disposition de débris ainsi que des offres de services pour le ramassage et la disposition des débris de la maison dans le cas où elle serait incendiée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est toujours dans l'attente d'une réponse de la part d'Hydro-Québec pour connaître les frais applicables dans le cas où la Municipalité incendierait la maison du sacristain;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-189

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale / secrétaire-trésorière soit autorisée à faire démolir ou incendier la maison du sacristain, l'option la moins coûteuse devant être privilégiée.

QUE la maison du sacristain soit mise à la disposition de l'École nationale des pompiers pour l'examen du cours *Pompier 1* les 11 et 12 novembre prochain.

QUE les travaux soient terminés au plus tard le 30 novembre 2012.

Adoptée.

7.6 POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'INFRACTION RELATIFS À L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir de faire respecter le Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité se doit d'édicter une procédure de traitement des dossiers d'infraction relatifs à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un règlement relatif à la vidange des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer un délai raisonnable aux contrevenants;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-190

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la procédure suivante soit établie pour le traitement des dossiers d'infraction à la suite du dépôt du rapport de vidange des fosses septiques pour la saison 2012, d'un constat de non-conformité ou d'une plainte émise par un tiers :

- Envoi d'un avis de non-conformité;
- Rencontre avec l'inspecteur en bâtiment pour demander un permis ou pour remplir un formulaire d'engagement afin de rendre conformes ses installations septiques dans un délai maximal de 2 ans;
- Si aucun permis n'est émis ou si aucune entente n'est conclue, envoi d'une mise en demeure pour débiter les procédures judiciaires.

Adoptée.

7.7 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2012

CONSIDÉRANT QUE face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

CONSIDÉRANT QUE le thème de la Semaine de la justice réparatrice de cette année, « **Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure** », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-191

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la semaine du 18 au 25 novembre 2012 soit proclamée Semaine de la justice réparatrice à Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

8. DIVERS

8.1 FADOQ - VIACTIVE : DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT la politique de subventions octroyées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-192

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents qu'une aide financière de 300,00 \$ soit versée à la FADOQ - Viactive de Saint-Félix pour la conférence du vendredi 23 novembre 2012 intitulée « Bouger c'est la santé ».

QUE l'aide financière soit versée à la suite de la réception d'un rapport d'activité et des pièces justificatives prouvant la réalisation de l'activité en question.

Adoptée.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

10. RAPPORTS DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2012-10-193

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 10.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.